

AVIS IMPORTANT

Pour satisfaire aux exigences techniques de la publication du journal LE TRAVAIL, nos correspondants sont priés de nous faire parvenir leurs communiqués au plus tard le mardi midi à Montréal.



Vol. XXXI — No 19

Ottawa, 17 juin 1955

Dans ce
numéro

DURANT LES
VACANCES, LES
OUVRIERS VONT
A L'ECOLE

Lire en page 5

Pour un salaire égal entre le Québec et l'Ontario.

VOTE DE GREVE A McMASTERVILLE

La peur fait marcher son homme

Récemment, il est arrivé un fait qui n'est pas nouveau dans l'histoire du syndicalisme, mais qui nous renseigne sur la mentalité de plusieurs patrons.

Un employeur de la région, soit la maison Grenon et Fils Ltée de Port-Alfred, a entendu dire que quelques-uns de ses employés désiraient voir améliorer leurs conditions de travail et qu'ils songeaient à se grouper en syndicat. A cette nouvelle, l'employeur sursauta et décida qu'il fallait faire l'impossible pour empêcher la naissance d'une union libre parmi ses employés et surtout empêcher la venue de gars d'en dehors, selon l'expression habituelle.

Alors, l'employeur prit l'initiative d'organiser ses employés dans un semblant d'union pour discuter des conditions de travail. Jusqu'à présent, il y a eu quelques assemblées et l'affaire continue. Que sortira-t-il de tout cela, nous ne le savons pas.

Pendant une constatation est certaine. Si les employés de Grenon et Fils Ltée réussissent à améliorer leur sort, ce sera grâce à la peur qu'aura eu le patron de les voir se grouper dans un syndicat libre et indépendant. C'est là un exemple des avantages indirects que le syndicalisme peut apporter aux travailleurs. L'employeur n'hésite pas à maintenir des conditions de travail inacceptables pour ses employés, tant que ceux-ci ne parlent pas de se syndiquer. Mais le jour où le mot syndicat est sur les lèvres des ouvriers c'est un branle bas général chez le patron, on croirait à une attaque des communistes.

Toutefois, lorsque ce même employeur fait affaires avec nos syndicats, il est heureux et content et adresse des félicitations à ses chefs ouvriers. Que voulez-vous? Le syndicalisme c'est bon ailleurs, mais pas chez lui. Lorsque le Pape a demandé la formation de syndicats chrétiens, il a dû prévoir une exception pour la maison Grenon et Fils Ltée.

La grève sera déclarée si les négociations post-arbitrales échouent sur la question des salaires et celle de l'ancienneté — La pire sentence arbitrale sortie depuis 2 ou 3 ans — Les travailleurs du Québec ne veulent plus être tenus dans un état d'infériorité comparativement à ceux de l'Ontario.

Par une écrasante majorité, les membres du Syndicat des travailleurs des produits chimiques de McMasterville ont autorisé leur comité de négociation à déclencher la grève à l'usine de Beloeil de la compagnie Canadian Industries (1954) Limited, si les négociations post-arbitrales qui se poursuivent présentement ne se terminaient pas par un règlement satisfaisant d'ici peu. Seulement neuf p. 100 des employés se sont opposés au recours éventuel à la grève.

Le vote de grève eut lieu dimanche. Dès lundi soir, le confrère Raymond Couture, de la C.T.C.C., a rencontré les dirigeants du syndicat de McMasterville et a commencé à mettre sur pied les différents comités qui seront appelés à fonctionner en cas d'arrêt du travail.

La convention est expirée depuis le 26 octobre 1954. La sentence arbitrale a été rendue en date du 1er juin 1955. Le juge René Lippé, président du tribunal, et Me Raymond Caron, arbitre patronal, ont rendu une sentence majoritaire que l'agent d'affaires du syndicat Maurice

Vassart, a qualifié de "ridicule" et de "la pire qui soit sortie depuis deux ou trois ans". L'arbitre syndical, Me Marc Lapointe, est dissident et a rédigé une sentence minoritaire.

Selon l'exposé fait dimanche à l'assemblée par M. Vassart en français et par Ted Payne, en langue anglaise, les deux principaux points en litige sont la clause d'ancienneté et la question des salaires.

L'ancienneté

En ce qui est de l'ancienneté, le syndicat a rejeté catégoriquement un amendement réclamé par la compagnie, amendement selon lequel la direction ne serait pas tenue de suivre l'ancienneté dans un cas de mise-à-pied de courte durée. Les orateurs ont expliqué que la clause d'ancienneté actuelle était loin d'être parfaite et ne donnait que très peu de garantie aux travailleurs. Si l'amendement proposé par la compagnie était inscrit dans la convention, cela signifierait à toutes fins pratiques que la compagnie pourrait ne plus donner aucune espèce de considération à l'ancienneté dans un cas de mise-à-pied.

Les salaires

En ce qui est de la question des salaires, la compagnie a offert une augmentation variant de 8 à 18 cents, ce qui comprend la compensation pour la réduction de la durée de travail de 42 à

40 heures. Le syndicat avait réclamé une augmentation de 16 cents l'heure plus la compensation pour la réduction de la durée du travail.

Si la proposition patronale était acceptée cela signifierait que le journalier, à McMasterville, gagnerait \$1.29 l'heure et \$51.60 par semaine. Alors que l'usine de McMasterville est la seconde en importance parmi toutes les usines de C.I.L. à travers le pays, elle aurait encore les salaires les plus bas. En effet, la moyenne du journalier, dans tous les établissements de C.I.L. au Canada, est de \$57.25 par semaine, soit \$5.65 par semaine de plus que le salaire proposé par la compagnie à McMasterville.

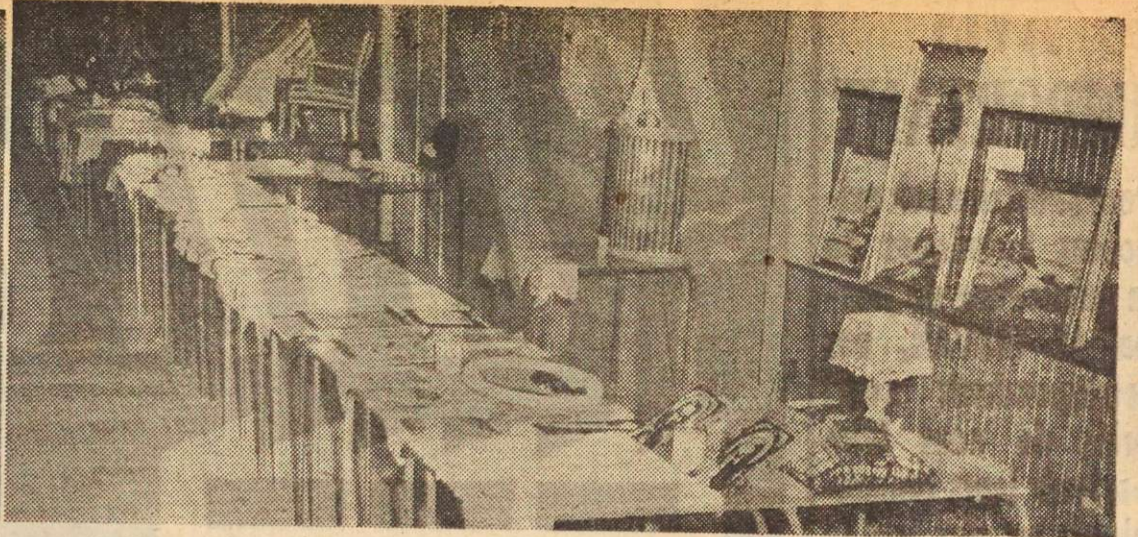
La moyenne dans le secteur des explosifs de C.I.L. est de \$56.22 pour le journalier, soit \$4.62 de plus que la proposition patronale à McMasterville.

Des différences

Lors de la signature du dernier contrat, le salaire du journalier à McMasterville n'était inférieur que de 78 cents par semaine à celui payé par la même compagnie à son usine d'explosifs de Nobel, Ont. La proposition patronale élargirait ce différentiel de 78 cents à \$4.80 par semaine.

Par leur vote autorisant le comité de négociation à déclarer la grève, les travailleurs de Mas-

(Suite à la page 7)



EXPOSITION ARTISANALE — Ceux qui ont visité il y a quelques jours, l'exposition artisanale des ouvriers de la Penman's Co. Ltd, ont pu apprécier la diversité des travaux en montre au sous-sol de la Cathédrale. Cette exposition avait été organisée par le syndicat de la Penman's dans le but de faire connaître au public les travaux exécutés par les ouvriers au cours de ces derniers mois. Trois prix furent décernés par les juges : M. le chanoine Jean Robin, curé de la Cathédrale, M. Joseph Piché, président du Conseil Central des Syndicats catholiques nationaux, et M. Yves Michaud, directeur du Clairon-Maskoutain.

On voit sur cette photo M. Léonard Pion, président du syndicat de la Penman's, M. le curé Jean Robin, Mlle Laura Darcy, Normand Girard, Mlle Anne-Marie Sicotte, et M. Joseph Piché.

Quelques-uns des travaux exposés par les grévistes de la Penman's il y a quelques jours. L'on sait que cette exposition avait été organisée par M. Normand Girard, actuellement en grève.

UN DOCUMENT QUI BRULE LES DOIGTS

Projet d'un code du travail et de la sécurité sociale pour la province de Québec

Les membres du Bureau confédéral de la C.T.C.C. ont actuellement entre leurs mains un projet de Code du Travail et de la Sécurité sociale pour la province de Québec, préparé par M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C.

Ce projet, s'il est accepté par le Congrès général de la C.T.C.C., en septembre prochain, constituera la base des demandes de la C.T.C.C. pour des revendications futures concernant la législation ouvrière et la sécurité sociale dans la province de Québec.

Le document est divisé en huit livres distincts qui traitent des sujets respectifs suivants:

Le premier livre traite du ministère du Travail et du Conseil Supérieur du Travail; le deuxième analyse la question du droit d'association et de son exercice tandis que le troisième traite des négociations collectives et de l'établissement d'une régie des prix.

Le quatrième livre étudie les accords collectifs rendus obligatoires par décret et des effets du décret et du rôle des comités paritaires. Le cinquième livre étudie la question du salaire minimum et la réglementation du travail, soit toutes les lois qui gouvernent les établissements industriels et commerciaux; enfin le sixième livre traite de la conciliation, de l'arbitrage et des tribunaux du travail. Les septième et huitième livres, qui seront distribués bientôt, étudient la question de l'apprentissage et de la formation professionnelle ainsi que la sécurité sociale. Sous ce dernier titre, le huitième livre traitera des assurances sociales et de l'assistance sociale mais se limitera aux matières de juridiction provinciale.

1600 chômeurs se groupent à Sorel

Le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Sorel a décidé de jeter les bases d'un organisme qui grouperait tous les chômeurs de Sorel et de la région.

On estime qu'environ 1600 personnes sans-travail retireraient des prestations d'assurance-chômage au début du mois de mai; ce chiffre n'incluant pas les chômeurs qui ont épuisé leurs prestations.

Devant la gravité de la situation, le Conseil Central convoqua il y a quelques jours les chômeurs à la salle Saint-Pierre et l'on a décidé de jeter les bases d'un organisme groupant tous les chômeurs. L'assemblée, qui groupait plus de 300 chômeurs, a convenu, à la suite de l'exposé de M. Marcel Pépin, aviseur technique de la Fédération de la Métallurgie de poursuivre ces réunions hebdomadairement et d'y inviter des hommes publics. En plus de se grouper pour des fins revendicatives, l'assemblée a décidé de demander à l'Ecole des Arts et Métiers d'organiser des cours spécialisés pour les sans-travail.

Avec l'aide du Conseil Central, les chômeurs ont aussi décidé d'organiser leurs loisirs.

Dans les chantiers maritimes

Le Syndicat National des Chantiers Maritimes de Sorel a décidé de constituer, à même les cotisations syndicales, une caisse-décès accordant \$500.00 à la mort d'un membre participant.

Par ailleurs à la Sorel Steel Foundries, à Sorel Industries et dans les chantiers maritimes, les arbitrages en cours se continuent avec l'espoir que le tout soit terminé bientôt.

JOLIETTE

Ecole d'Action Ouvrière en fin de semaine

Une quarantaine d'ouvriers syndiqués de la région de Joliette participeront aux journées d'étude, organisées par le Comité d'Education du Conseil Central des Syndicats Catholiques de Joliette.

Les élèves se réuniront au Pavillon Blanc de St-Gabriel de Brandon, les 17, 18 et 19 juin prochains et étudieront les problèmes de l'heure du syndicalisme catholique en notre province.

Parmi les cours au programme il y aura notamment des cours sur:

La géographie Economique;
La géographie Syndicale;
Les institutions politiques;
Les problèmes du chômage.

Samedi soir, M. Jean-Robert Ouellet, en charge de l'organisa-

tion à Montréal, parlera d'un sujet de brûlante actualité qui devrait intéresser tous les élèves.

Ces journées d'étude débuteront à 8.00 p.m. vendredi soir pour se continuer samedi de 9.00 a.m. à 10.00 p.m., et dimanche de 10.00 a.m. à 5.00 p.m. Pour la première fois depuis de nombreuses années il y aura une dizaine de femmes syndiquées qui suivront ces cours.

GRANBY

Association des Employés de Montrose

Depuis les récentes élections, les personnes suivantes dirigent maintenant les activités de l'Association des Employés de Montrose Inc. de cette ville: Jean-Guy Riendeau, président; Jean-Guy Côté, vice-président; Ernest Tremblay, secrétaire-archiviste; Claude Perras, trésorier; Gérard Galer, secrétaire-trésorier; MM. Camille Messier, Laurent Des-saint, Laurier Pomerleau et Arthur Proulx ont été élus directeurs.

SHERBROOKE

M. Florent Boisvert a été ré-élu président de l'Association des Employés du Caoutchouc de Sherbrooke lors des récentes élections des officiers de ce syndicat. Les autres officiers élus sont les suivants: 1er vice-président, Robert Côté, 2e vice-président, Lionel Blondeau; secrétaire, Lucien Gagnon; trésorier, Grégoire Goulet; sentinelle, Louis Philippe Boisvert; directeurs: Wilfrid Maurice, Paul Perron et Roger Desfossés.

ASBESTOS

Dimanche dernier le Syndicat National des Travailleurs de l'Amiante d'Asbestos procédait à l'élection de ses officiers, et les syndiqués dont les noms suivent ont été élus: Armand Larrivée, président; Eugène Gagné, vice-président; Fernand Mailhot, secrétaire-trésorier; Jean-Paul Roy, Edmond Couture, Joseph Boilard, Gaudiose Leclerc, Jean-Jacques Lafontaine et Clitus O'Brien ont été élus directeurs.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Rédacteur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

SAINT-HYACINTHE

13e congrès de la Fédération du Bas Façonné et Circulaire

Plus d'une quarantaine de délégués de toutes les parties de la province ont pris part aux délibérations du 13ème congrès de la Fédération du Bas Façonné et Circulaire Inc. sous la présidence de M. Evangéliste Moreau, à Saint-Hyacinthe, en fin de semaine dernière.

Outre l'adoption des rapports du président, du trésorier et de celui de l'organisateur de la fédération, les délégués ont aussi adopté plusieurs résolutions concernant les activités de la Fédération et le sort des travailleurs en général.

L'année la plus dure

Dans son rapport présidentiel, M. Moreau a signalé le fait que l'année qui vient de s'écouler a certainement été la plus dure pour les syndicats affiliés à la fédération. Malgré les difficultés rencontrées sur le plan des négociations, M. Moreau a signalé que la partie la moins fructueuse du travail au sein de la fédération a certainement été celle de l'organisation de nouveaux syndicats.

La raison, M. Moreau la trouve principalement dans l'hostilité de plus en plus manifeste et prononcée des employeurs à l'égard du syndicalisme.

A cause de la situation de l'économie en général et principalement de la situation qui règne dans l'industrie du vêtement en particulier, les employeurs ont ce plus en plus le support des tribunaux d'arbitrage ce qui a le don de faire perdre confiance aux ouvriers dans leur instrument de défense et de protection qu'est le syndicalisme.

Il a souhaité que les syndiqués montrent la même ardeur et la même combativité que durant les années de 1944 à 1953. Ces remarques ont été endossées dans le rapport de l'organisateur, et agent d'affaires de la fédération, M. Roméo Vallée.

Le projet de cartel

Concernant le cartel entre les dirigeants du C.I.O. en Ontario et la Fédération du Bas Façonné et Circulaire dans la province de Québec, M. Moreau a signalé que le travail d'approches est fait et que l'on tente d'en arriver à un front commun dans les négociations de cette industrie.

L'action politique

Les délégués ont approuvé certaines recommandations formulées dans le rapport de M. Moreau concernant plusieurs ques-

la C.T.C.C.; les résultats ont été les suivants:

Président, G.-A. Gagnon; 1er vice-président, Armand Morin; 2e vice-président, Henri Savignac; 3e vice-président, Lucien Dupuis; 4e vice-président, Marcel Godbout; secrétaire, Roméo Valois; secrétaire adjoint, Gérard Verret; trésorier, Alphonse Saint-Charles; vérificateur, Raymond Harper; directeurs: Gérard Poitras, Marcel Godbout, Wilbert Bélanger, Guy Ouellette, René Montpetit, Fernand Lanctôt, Armand Rancourt, Raymond Martel, Armand Nantel, Maurice Lefebvre, Léopold Ouellet, Delphin Richard, Roland Bérubé.

tions à soumettre au Comité d'Action politique de la C.T.C.C.

Entre autres, on veut que le comité d'Action politique de la C.T.C.C. prenne position sur divers problèmes qui concernent les travailleurs, notamment sur les lois concernant le dumping sur le marché canadien de produits étrangers qui proviennent des États-Unis et d'autres pays; on demande aussi un plan de construction de logements populaires pour empêcher le système actuel de profitage dans ce domaine; on demande aussi une diminution graduelle de la taxe de vente actuelle jusqu'à sa disparition complète; enfin on veut la révision des lois ouvrières actuelles pour faire disparaître les restrictions et pratiques antisyndicales actuelles.

Les délégués ont aussi demandé qu'une étude soit faite en vue de soumettre un plan d'assurance-santé universelle qui soit acceptable et protège efficacement les travailleurs et leurs familles.

Le rôle de l'Etat

Appelé à adresser la parole aux congressistes, M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C., a rappelé une parole récente de Sa Sainteté Pie XII à l'effet que dans le monde contemporain et à cause de la complexité des questions économiques actuelles, l'Etat sera appelé à jouer un rôle de plus en plus grand à l'égard de la masse des travailleurs. Il a même déploré que nos gouvernements n'aient pas entrepris, à l'échelle provinciale, l'étude d'un plan d'assurance-santé qui respecterait les droits des nôtres tout en leur accordant une protection suffisante.

La moralité dans la vie économique

L'aumônier général de la C.T.C.C. a déclaré que toute une tranche de la vie de l'homme échappe à la morale: il s'agit de la vie économique. Il a ajouté que le christianisme ne doit pas être compartimenté, un compartiment pour la vie religieuse et un autre pour la pratique des affaires. Il a rappelé la phrase de

saint Thomas d'Aquin où le philosophe précise que le salut des âmes se joue dans le domaine temporel.

Rappelant les remarques des ouvriers qui disent que les patrons catholiques ne sont pas plus compréhensifs que les autres dans leurs relations avec leurs employés, M. le chanoine Pichette a déploré l'attitude de ces patrons qui se disent catholiques mais qui agissent comme s'ils ne l'étaient pas surtout lorsqu'ils utilisent une morale qui est sacrée pour défendre des intérêts mesquins.

Faisant allusion aux ouvriers qui ne sentent pas le besoin de se grouper pour défendre leurs intérêts et qui, lorsqu'ils sont groupés, négligent d'appuyer et de faire valoir les revendications du groupe, il a ajouté que nous sommes tous des enfants du régime et que nous souffrons tous de la vague de matérialisme et d'individualisme qui caractérise le régime économique actuel.

Les élections

A l'issue du congrès, lundi dernier, les délégués ont élu leur nouvel exécutif.

Evangéliste Moreau, Sherbrooke, réélu président; Adrien Desruisseaux, de Saint-Hyacinthe, 1er vice-président; Elie Béliveau, de Saint-Jean, 2e vice-président; Jeannine Desroches, de Sherbrooke, 3e vice-présidente; Maurice Guertin, de Farnham, secrétaire, et Hervé-A. Courchesne, de Sherbrooke, trésorier.

Elections chez les travailleurs du prélat

Le confrère Eugène Dubé a été réélu président du Syndicat national des travailleurs du Lino-léum de Montréal, au cours de l'assemblée annuelle de ce syndicat qui eut lieu la semaine dernière.

Les autres officiers élus sont: Maurice Dunberry, vice-président; André Bélisle, secrétaire; Gaston Tessier, trésorier; Marguerite Jamieson, directrice; Paul-Emile Marsolais, directeur; Thomas Fraser, directeur; Gérard Henrie, directeur; Laurier Raymond, directeur.



Photo prise au congrès de la Fédération du Bas Façonné et Circulaire au moment où M. le chanoine Pichette venait saluer les délégués venus de toutes les parties de la province. On remarque de gauche à droite, M. Evangéliste Moreau, président de la Fédération; M. le chanoine Henri Pichette, aumônier de la CTCC; M. l'abbé Henri Bellefleur, aumônier de la Fédération et M. Pierre Vadeboncoeur, aviseur technique de la Fédération.

Augmentation des effectifs de la F.M.I.C.

Bien que plusieurs fédérations affiliées à la CTCC aient eu à déplorer une baisse de leurs effectifs au cours de l'année qui vient de s'écouler, la Fédération des Métiers de l'Imprimerie a continué d'aller de l'avant en recrutant de nouveaux adhérents au cours de l'année.

C'est ce que révèle le rapport fourni aux délégués du récent congrès de la F.M.I.C. tenu au Lac Beauport, par M. Alphonse Proulx, organisateur de la Fédération. Cette augmentation des effectifs est remarquable si l'on considère toutes les difficultés rencontrées au cours des campagnes d'organisation à l'instigation des représentants de l'API, de Me Jean-Marie Bureau et de l'Association des hebdomadaires de langue française qui veut soustraire de la juridiction des comités paritaires de Montréal et de Québec les ateliers d'hebdomadaires. M. Proulx a insisté entre autres, sur les difficultés rencontrées au Quotidien Ltée de Québec dont M. Adrien Bégin est le propriétaire et Les Imprimeries l'Appel de Sillery dont M. Henri-Paul Gauvin de Sillery est propriétaire.

Rapport du président

Dans son rapport présidentiel, M. Geo.-A. Gagnon a insisté sur le problème de la sécurité sociale, des plans de retraite et a finalement fait une longue étude sur la question du salaire annuel garanti en en montrant les avantages et les inconvénients. Il a aussi rappelé qu'il était favorable à l'idée d'une collaboration plus étroite avec les unions internationales, surtout dans l'imprimerie où la plupart des ateliers importants sont organisés.

Nombreuses résolutions

Un feuillet de 42 résolutions a aussi été étudié par les congressistes qui étaient au nombre d'environ 60 en provenance de toutes les parties de la province. Plusieurs résolutions concernent la régie interne de la Fédération. Les délégués ont toutefois abordé des questions d'intérêt général en demandant que les comités paritaires soient considérés comme des unions de syndicats et qu'il soit permis de déduire les prélèvements aux fins d'impôt.

Les délégués ont aussi demandé le rappel des bills 19, 20 et 60 et veulent la mise en vigueur de mesures efficaces pour pro-

téger le droit d'organisation. Les imprimeurs veulent aussi que les employés des imprimeries appartenant aux communautés religieuses soient couverts par la Loi de l'Assurance-Chômage.

Les imprimeurs ont aussi protesté par voie de résolution adressée au gouvernement fédéral contre le geste du gouvernement fédéral qui refuse de reconnaître les organismes unionistes bona fide et encourage principalement un comité de boutique sous le couvert d'un comité de relations ouvrières mixtes.

Faisant suite à une résolution présentée par le Syndicat de l'Industrie de l'Imprimerie d'Ottawa, le congrès a aussi protesté contre la base choisie par le gouvernement pour établir les taux des imprimeurs de l'Imprimerie Nationale. Il faut savoir qu'avant 1954 la moyenne entre Toronto et Montréal servait de base tandis que depuis cette date, on se sert des taux de salaires de Montréal comme base, ce qui a pour effet de réduire les salaires à Ottawa.

Les élections

Au congrès de la F.M.I.C., il y eut élection sous la présidence de M. Philippe Girard, directeur des relations intersyndicales de



Photos prises à Saint-Adolphe d'Howard lors de l'Ecole d'Action ouvrière du Conseil central de Montréal. Ci-dessus un groupe des quelque 50 participants à cette Ecole; ci-contre, M. Pierre Harvey de l'Ecole des Hautes études commerciales donnant son cours sur la géographie industrielle de Montréal.



LE PROBLÈME DU LOGEMENT

DES EXPERTS EN CONSTRUCTION SONT D'ACCORD AVEC LA CTCC POUR CRITIQUER LE PLAN DOZOIS

Avec les mêmes argents déboursés, il serait possible de construire deux fois plus de logements dont les occupants deviendraient les propriétaires

Précisons tout d'abord nos positions : la CTCC prétend qu'il faut mettre tout en oeuvre pour loger dans les meilleures conditions possibles toutes les familles. C'est pourquoi elle salue et encourage toutes les mesures qui peuvent être prises pour atteindre ce but.

Aussi dès la publication de ce qu'on a dénommé le plan Dozois, avons-nous, à défaut de tout autre projet d'ensemble soumis à Montréal endossé ce projet tout en y mettant certaines restrictions.

Quand on ne peut pas avoir ce que l'on veut, on accepte ce que l'on nous donne, même si nous avons des envies de crier notre désappointement.

Concernant le plan Dozois, nous sommes d'accord pour dire que s'il était réalisé, les 1388 familles relogées du secteur envisagé vivraient certainement dans de meilleures conditions logementaires.

Mais il serait possible, et c'est non seulement la prétention de la CTCC mais aussi de l'Association des Constructeurs du Québec, de mieux loger ces familles qu'on ne le fera avec le plan

Dozois, et cela à un coût moindre.

Des logements de \$28,000

En janvier 1954, le Bureau fédéral de la CTCC était saisi d'une étude sur le logement et principalement d'une analyse du coût financier du plan Dozois. Voici ce qu'on pouvait lire dans ce rapport qui a été accepté par le Bureau fédéral de la CTCC:

"Dans les projets de ce genre, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de la SCHL, s'engage à absorber 75 p. 100 de tous les coûts et des pertes éventuelles du coût d'exploitation d'un tel projet pendant 50 ans.

"Or, calculé sur une période de 50 ans, le projet Dozois accumulera un déficit total (coût d'expropriation, coût de déblaiement, coût de réaménagement, coût de construction, coût d'exploitation, etc.) de \$38,582,084.00 dont le fédéral soldera 75 p. 100, soit \$28,936,591.00 pour 1,388 logements.

"Cela veut dire qu'en 50 ans, le gouvernement canadien déboursera \$20,847.69 pour chacun des 1,388 logements à loyer modique construits en vertu de ce plan."

Les mêmes conclusions

Le comité d'urbanisme de l'Association des Constructeurs du Québec qui vient de faire une étude fouillée du plan Dozois, arrive aux mêmes conclusions que l'on retrouve dans le mémoire de la CTCC:

"Quand on voit, dit l'Association des Constructeurs, les développements de banlieue offrir des

logements avec garage et grand terrain à \$12,500.00, on se demande où est l'économie de construire à étages superposées des logements coûtant \$13,536.00 l'unité (soit le coût d'expropriation, de déblaiement et de construction, moins les frais d'entretien et de financement). Le comité, selon ses propres calculs, est d'opinion que pour la même somme, soit \$18,000,000.00, on peut construire 2,000 logements au lieu des 1,388 du plan Dozois."

* * *

Dans son mémoire, la CTCC affirmait que d'après les chiffres du plan Dozois, la construction de maisons familiales détachées et dont les usagers pourraient devenir propriétaires en remboursant la totalité du montant emprunté sur une période de 50 ans, et cela, sans payer d'intérêt, serait plus économique que la méthode du plan Dozois.

Voici comment : prenons l'exemple hypothétique d'une maison de \$10,000 et dont l'hypothèque serait aussi de \$10,000 (le futur propriétaire ne faisant aucune mise de fonds) remboursable en 50 ans.

Dans ce cas, le remboursement mensuel d'un capital de \$10,000 en 50 ans, s'élèverait à \$16.66 par mois. Si nous ajoutons à cette remise un montant annuel de \$200.00 pour les taxes, le propriétaire n'aurait à effectuer qu'une remise mensuelle, de \$33.32.

Remarquons ici que ces calculs sont basés sur un coût de \$10,000 et que nous croyons, ainsi que l'exemple que nous donne la coopérative de construction du Conseil Central de Québec qui construit des maisons de 7 pièces pour quelque \$6,000, de construire des maisons unifamiliales à un coût moindre que celui de \$10,000.00.

Quel serait le coût de la mise en application d'un plan de ce genre si les ressources financières étaient mises à la disposition de ceux qui veulent se construire par le gouvernement du Canada?

Nous avons calculé qu'un montant de \$10,000.00, remboursable au taux de \$200.00 par année pendant 50 ans, coûterait la somme de \$9,307.00 à l'Etat, soit les intérêts du capital de \$10,000.00 calculé au taux du rendement moyen des obligations du gouvernement canadien en 1953, soit 3.65 p. 100.

Et comparativement aux projets en vertu du plan Dozois et



Des milliers de familles de Montréal habitent dans des taudis comme ceux que l'on aperçoit dans le secteur considéré dans le plan Dozois.

du Regent Park de Toronto, construits en vertu des articles 9 et 36 de la Loi nationale de l'Habitation, le projet que nous soumettons coûterait plus que la moitié meilleur marché: pour les mêmes argents déboursés par l'Etat en 50 ans, le gouvernement canadien pourrait permettre l'accession à la propriété à deux fois plus de familles qu'il ne pourra loger de locataires dans ses logements subventionnés.

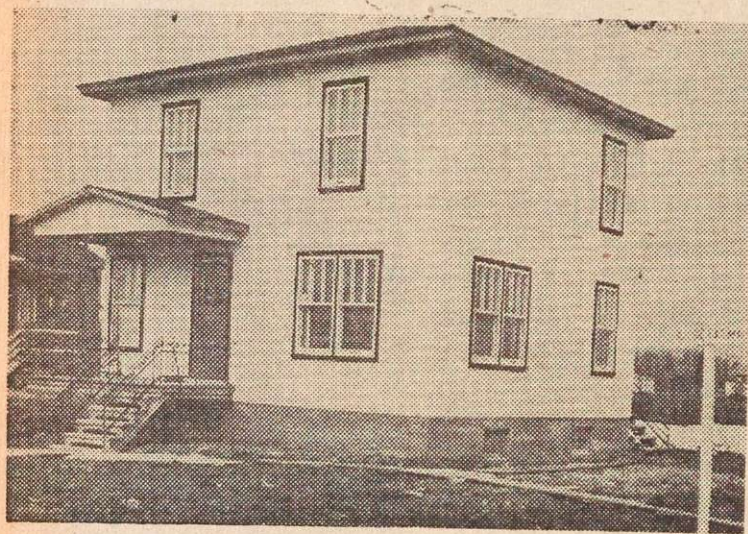
Ce qui est essentiel

On dira que nous faisons de la démagogie quand nous demandons des prêts à 100 p. 100 et cela sans intérêt!

Mais qu'est-ce qu'il importe? Que nos familles soient logées convenablement ou qu'elles restent indéfiniment dans leurs taudis? Qu'est-ce qu'il importe? Que nous maintenions à tout prix (\$28,000 par logement) une multitude de locataires éternels quand il serait possible de leur permettre d'accéder à la propriété de leur maison à un coût de 50 p. 100 inférieur? Enfin, qu'est-ce qui est essentiel? Que les compagnies de finance réalisent de plantureux bénéfices avec les capitaux qui sont mis à leur disposition et qui doublent de valeur en 20 ans à un intérêt de 5 p. 100, ou bien que les

familles soient servies dans le besoin primordial qui vient après le manger et l'habillement. Toutes les argumentations que l'on voudra nous faire seront impuissantes à nous persuader que des êtres doivent être mal logés pour conserver à l'argent la primauté qu'on lui accorde actuellement.

Fernand BOURRET



On pourrait loger ces familles dans des maisons comme celle-ci construite par nos syndicats de Québec au coût de \$6,000.00 chacune.



L'ÉDUCATION DANS LE MOUVEMENT PENDANT L'ÉTÉ

Quatorze Ecoles d'Action Ouvrière au cours de 1955

La saison d'été est aussi propice à l'étude que celle de l'hiver dans notre mouvement. Du mois d'octobre au mois de mai, les Services d'Education des Conseils centraux offrent des séries de cours réguliers à raison d'un soir par semaine. Pendant l'été, ils

organisent, à la campagne, souvent près d'un lac ou d'une rivière, des fins de semaine d'études pour les militants qui peuvent ainsi, dans une atmosphère de détente, discuter d'une ou deux questions syndicales bien concrètes et d'actualité.

L'organisation des sessions:

Ces sessions intensives, qu'on appelle Ecoles d'Action Ouvrière, sont dirigées par le Service d'Education de la C.T.C.C., qui fournit le programme général et les professeurs. Elles durent de trois à cinq jours selon les possibilités locales.

La session commence par une réception prêcheée par l'aumônier du Conseil Central ou par l'un des aumôniers de la C.T.C.C.: M. le chanoine J. Pichette, aumô-

nier général, ou le R.P. P.-E. Boly, P.S.S., aumônier général adjoint. Chacun des sujets mis à l'étude fait l'objet d'un forum dirigé par un spécialiste de la question. Souvent ces sujets sont illustrés par des films et des cartes. On profite enfin de ces sessions pour faire une exposition de livres d'intérêt ouvrier qu'on offre en vente aux participants à des prix réduits.

Le programme :

Voici les grandes lignes du programme de l'Ecole d'Action Ouvrière 1955. Chacun des sujets peut être discuté plus ou moins longuement selon la longueur de la session (trois à cinq jours). Chaque région y ajoute l'étude d'un ou deux problèmes d'intérêt local.

1—La géographie économique du Québec—

Revue des différentes industries, de leur importance relative et de leur situation économique — Importance de la région.

Professeurs: Pierre Harvey, économiste de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales; André Roy, secrétaire adjoint de la C.T.C.C.

2—La carte syndicale de la province—

Degré de pénétration du syndicalisme chez nous — La fusion des deux centrales syndicales américaines et canadiennes —

Professeurs: Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Education de la C.T.C.C.; Robert Ouellette, vice-président de la C.T.C.C.; Yvan Legault, conseiller technique du Syndicat du Commerce (Dupuis et Frères); Jean-Paul Lefebvre, directeur adjoint du Service d'Education.

3—Nos institutions politiques—

La constitution canadienne — Répartition des pouvoirs entre le fédéral, le provincial et le muni-

cipal — Division des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire — Les partis politiques, leur histoire.

Professeurs: André Roy, sec. adj. de la C.T.C.C.; Amédée Daigle, directeur du Service d'Action Politique de la C.T.C.C.; Pierre Vadeboncoeur, conseiller technique de la C.T.C.C.

Les dates des sessions :

La première session a eu lieu à Rimouski, à la fin de l'hiver, comme il en est ainsi chaque année. Deux autres centres ont tenu leur Ecole d'Action Ouvrière au début de juin. Voici la liste complète de ces écoles avec les dates correspondantes:

Rimouski	18-21 mars
Montréal	3-5 juin
Joliette	17-19 juin
St-Jean	1-3 juillet

4—Le projet de Code du Travail—

Projet de fusion et d'amendement des principales lois ouvrières concernant le droit d'association, les négociations collectives, la conciliation, l'arbitrage, les tribunaux du travail, etc.

Professeurs: Jean-Paul Geoffroy, conseiller technique de la C.T.C.C.; André Roy, secrétaire adjoint de la C.T.C.C.

Granby	1-3 juillet
Shawinigan	7-10 juillet
Québec	9-11 juillet
Saguenay-	

Lac St-Jean	13-17 juillet
Hull-Ottawa	15-17 juillet
Sherbrooke	milieu d'août
Victoriaville	milieu d'août
St-Hyacinthe	25-28 août
Drummondville	25-28 août
Sorel	25-28 août

Arbitrage à la Chaîne coopérative du Saguenay

Depuis de longs mois, la Chaîne coopérative du Saguenay et l'Association des Employés de la Chaîne coopérative du Saguenay discutent d'un projet de convention collective que le syndicat a soumis à l'employeur en avril 1954.

Comme les négociations n'ont pas réussi, que la conciliation répétée n'a pas fait mieux, il ne restait que l'arbitrage. C'est aussi ce que le Syndicat a demandé.

Le syndicat a choisi Me René Boudreau comme arbitre syndi-

cal et la Chaîne coopérative a choisi M. Jos Bouchard, qui est le président de cette entreprise coopérative, comme arbitre patronal. Les arbitres se sont rencontrés pour décider du choix du président du tribunal et nous attendons d'ici quelques jours la nouvelle de la nomination du président du tribunal par le ministre du Travail.

Il y a lieu de croire que les séances d'arbitrage commenceront au début de juin et nous vous tiendrons alors au courant de la marche de cet arbitrage.

Panel sur la fusion syndicale

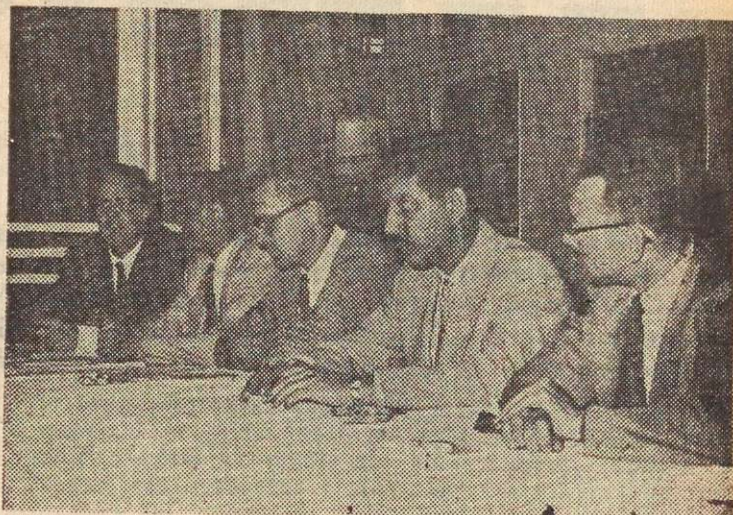
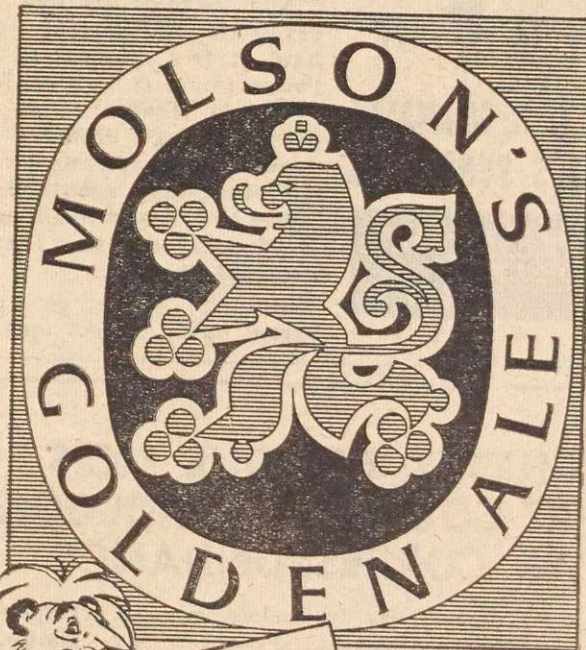


Photo prise lors de l'Ecole d'action Ouvrière organisée par le Conseil Central de Montréal, la semaine dernière à la Villa Howard. On remarque M. Jean-Noël Godin, de la Fédération Nationale du Vêtement; M. Amédée Daigle, directeur du Service d'Action Politique de la CTCC; M. Jean-Paul Lefebvre, président du Comité d'Education du Conseil Central de Montréal; M. Roger Mathieu, président du Conseil Central de Montréal et M. Ivan Legault, vice-président du même organisme. Ces derniers faisaient partie du panel qui a étudié le problème de la fusion des centrales syndicales américaines et de l'influence de cette fusion au Canada.

Nouvelle vedette Molson "LA BIÈRE DORÉE" "Légèreté" et "pleine saveur"



Votre bière doit être légère?

Goûtez à la Bière Dorée de Molson!

Votre bière doit être savoureuse? Vous pouvez vous fier à l'étiquette de la bière dont Léodor est le symbole!

TRAVAIL ET FOYER

De vraies syndiquées

On entend souvent dire que les lois ne protègent pas suffisamment les travailleurs et les ouvriers syndiqués contre les menaces et tous les procédés d'intimidation des employeurs. De même lorsqu'on a recours aux procédures on se plaint que ces dernières sont l'occasion de délais qui deviennent à la fin insupportables et qui causent des préjudices irréparables.

Les travailleuses syndiquées de la FORDEN CRESCENT SHIRTS, probablement étaient au courant de cette triste réalité, quand elles ont décidé, il y a quelques jours, pour régler leur problème, de recourir à une manifestation de solidarité, en faveur d'une de leurs camarades que l'employeur congédiait brutalement sans raison sérieuse.

Voici les faits. La représentante du syndicat avait été menacée à plusieurs reprises de congédiement. Un jour de

la semaine dernière, prétextant un manque d'ouvrage, cet employeur mis ses menaces à exécution. Ses compagnes de travail, au courant de cette décision et sachant très bien que la raison donnée par l'employeur était fautive, décidèrent d'agir sur le champ: elles menacèrent de discontinuer le travail si leur camarade n'était pas reprise immédiatement.

L'employeur pris à son propre piège promit que leur représentante reprendrait sa place dès le lendemain pourvu qu'elles-mêmes continuent à ne plus inquiéter cette travailleuse syndiquée, leur représentante.

Il y eut une assemblée. Une rencontre d'Angelo Forte avec l'employeur et ce dernier accepta toutes les conditions.

Cet incident qui tout probablement restera ignoré du grand public, a une signification profonde dans le syndicalisme.

Nous connaissons tous de ces gens qui parlent très haut et très savamment sur l'importance et le bien fondé de la légalité et de ses procédés. Ces derniers ne comprendront sans doute pas ce témoignage spontané de fraternité des travailleuses syndiquées de la Forden Crescent Shirts...

Mais les autres, ceux qui savent qu'on ne peut tout ré-

gler par l'application de lois souvent déficientes, comprennent qu'il y a des injustices qui sont tellement évidentes qu'on ne peut les accepter, ni accepter qu'on remette la réparation au lendemain.

Renée Geoffroy.

Le budget de la L. O. C.

La Ligue Ouvrière catholique vient de confier à une Commission spéciale la révision de son cahier de "Budget familial". Une fois ce travail complété, la Commission aura pour tâche de mettre sur pied un "Service du Budget". Par ce nouveau service, la L.O.C. veut aider les foyers ouvriers à trouver des solutions à leurs problèmes économiques — problèmes qui sont trop souvent des obstacles à la vie chrétienne — et à acquiescer l'attitude chrétienne en face de l'argent.

La tâche principale de ce Service serait la suivante: organiser une série de rencontres de foyers — d'après un programme établi d'avance. Au cours de ces rencontres, quelques foyers, sous la direction d'un foyer-meneur, discuteraient de leurs problèmes économiques, rechercheraient l'attitude à prendre et les solutions à appliquer. Le fonctionnement de ce Service s'apparenterait sensiblement à celui du Service de l'orientation des foyers qui existe depuis quelques années déjà.

Avant de lancer définitivement le Service du Budget, la Commission doit mener une ou deux expériences contrôlées. Pourtant la L.O.C. n'en est pas à ses premières armes dans cette question du budget familial. Dès les débuts de la L.O.C., il fut question de budget au cours des programmes annuels, soit en 1939-40, 1942-43, 1943-44, et 1945-46. En 1946-47, le programme social a porté sur le revenu familial. Vers le même temps, la L.O.C. lançait son cahier du "Budget familial" que bon nombre de foyers utilisent depuis cette date. Par la suite quelques fédérations ont organisé et continuent d'organiser la "Semaine du Budget". La L.O.C. entend compléter son oeuvre en ce domaine, en organisant un "Service du Budget".

Essor considérable de l'éducation populaire

Quelque 150 dirigeants des divers organismes intéressés à l'éducation populaire au Canada français (associations, universités et collèges, services publics) réunis, lors de la NEUVIEME ASSEMBLEE ANNUELLE DE LA SOCIETE CANADIENNE D'EDUCATION DES ADULTES, à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, à Montréal, ces jours derniers, ont accepté un vaste programme de travail en éducation populaire pour l'année 1955-56.

Les dirigeants, divisés en trois commissions, étudièrent le projet de programme préparé pour eux par le Conseil d'Administration sortant de charge. Après modifications, ils acceptèrent en principe de réaliser les projets suivants:

a) Programme général: organiser un symposium sur "Les Institutions d'Enseignement et l'Éducation populaire"; faire un relevé et une étude des programmes d'éducation civique; publier un nouveau répertoire du mouvement d'éducation populaire au Canada français; organiser une "Rencontre de Liaison" l'an prochain; publier régulièrement un bulletin de nouvelles; susciter une étude sur la dynamique des groupes; recueillir les renseignements portant sur les publications traitant des méthodes de discussion; créer un prix pour l'événement significatif en éducation populaire au cours de l'année; mettre sur pied une commission de la presse en éducation populaire.

b) Radio-Télévision: organiser des journées d'étude sur la critique de la Radio et de la Télévision; susciter d'autres journées d'étude sur des problèmes majeurs que posent la Radio et la Télévision en éducation v.g., l'influence de la télévision sur le foyer; publier le Calendrier des émissions éducatives de la Radio et de la Télévision 1955-56; étudier l'opportunité d'établir une radiothèque et une téléthèque (kinéscopes); réaliser des émissions sur les organismes d'éducation populaire, diffusées par un réseau de postes privés (dramatisation des plus importantes réalisations en éducation populaire); continuer l'émission de radio et de télévision "Les Idées en Marche"; contribuer à la réalisation, à la radio et à la télévision, de l'émission "Le Choc des Idées".

c) Film-Cinéma: publier une brochure sur le rôle et les méthodes du Ciné-Club en éducation populaire; préparer un dossier sur la technique des journées d'étude sur le film; préparer un projet d'une émission de télévision-type de ciné-club; publier la brochure sur "L'Atelier du Film en Education populaire"; qu'une expérience, deuxième degré, soit faite à l'automne avec les mêmes participants que l'Atelier du Film de février 1955; que des ateliers du film soient suscités dans des centres v.g. Québec, Ottawa, Moncton, Saint-Boniface, Sherbrooke, Edmundston, Chicoutimi, Trois-Rivières, etc.; que la brochure "Projectionist Handbook" soit traduite en langue française; terminer l'enquête sur le film; mise à jour des dossiers de travail sur l'utilisation du film.

Le président, M. Fernand Jolicoeur, souligne, à la fin du congrès, l'importance de la coordination des efforts dans le domaine d'éducation populaire. "Voilà une des tâches que la S.C.E.A. poursuit depuis près de dix ans", a tenu à dire M. Jolicoeur. "Cette assemblée annuelle a été un pas de plus vers l'entente et la coordination de l'éducation populaire dans le respect le plus complet de l'autonomie de chaque organisme. La S.C.E.A. a été, est et sera, je l'espère, un lieu de rencontre pour ceux qui travaillent à l'éducation des adultes au Canada français".



M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Éducation de la CTCC et président de la Société Canadienne d'Éducation des Adultes.

Montmagny

À l'assemblée générale des membres du syndicat du Textile de Montmagny, tenue le 5 juin courant, il y a eu élection des officiers pour le terme 1955-56 et nous vous communiquons les noms des officiers élus:

MM. Gustave Pelletier, président; Paul Simonneau, vice-président; Lionel Lacombe, secrétaire-archiviste; Ovide Bard, secrétaire-trésorier; Roger Vaillancourt, secrétaire-financier; Robert Robin, propagandiste; et Sylva St-Pierre, René Lemieux, Jean-Jacques Latouche, Louis-Marie Dubé, directeurs; René Bouffard, sentinelle.

Roberval

ELECTIONS AU SYNDICAT DU ROBERVAL-SAGUENAY

Me Robert Auclair, conseiller technique des Syndicats Nationaux présidait cette assemblée d'élection dont voici les résultats. M. Raymond Pelletier fut élu à la présidence en remplacement de M. Laurier Simard. M. Sylvio Lepage fut élu vice-président à la place de M. Maurice Dallaire. M. Laurier Fortin fut réélu au poste de secrétaire de même que M. Olof Claveau fut réélu trésorier. Les trois directeurs pour la prochaine année seront MM. Edmond Simard, Maurice Boucher et Edouard Carrier. M. Joseph-André Tremblay agira comme sentinelle. Enfin, les trois vérificateurs nommés sont: MM. Maurice Sergerie, Denis Bélanger et Fernand Girard.

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTE DU QUEBEC

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquiescer des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT
Secrétariat des S.C.
155, boul. Charest-Est, Québec
Tél. 4-4631

1231 Demontigny est,
Montréal
Tél. FA. 3694

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Que signifie "ARBITRAGE" pour vous? Que signifie "Négociations collectives"?

La négociation collective est en vue d'un "Accord" et cela prend au moins deux parties pour faire des négociations.

Un tel "Accord" existe par écrit entre Canadian Vickers et votre syndicat, l'Union des Employés de Vickers, (C.T.C.C.). Dans cet "Accord" écrit, et comme un moyen de mettre fin à tout différend qui n'est pas réglé par voie de négociations collectives, l'Arbitrage est le dernier recours.

Art. 17 de la convention. — La procédure des griefs se lit comme suit:

"Les deux parties acceptent que toute difficulté pouvant surgir à l'usine n'amènera aucune suspension de travail et qu'un effort véritable sera fait afin d'arriver à une entente possible", par la procédure des griefs et l'arbitrage.

Un tribunal d'arbitrage est composé de trois juges: un nommé par la compagnie, un autre nommé par l'union et le président, nommé par les deux parties.

Mais Canadian Vickers a adopté une politique absolue de nier notre droit d'envoyer certains griefs à l'arbitrage, même si les événements causant ces griefs peuvent signifier la perte de l'emploi ou des milliers de dollars appartenant aux employés.

Elle paralyse systématiquement la procédure d'arbitrage en NE NOMMANT PAS son arbitre.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous? Les exemples suivants de la politique de la compagnie, confirmée par une suite d'événements dans le règlement des griefs, ont créé une atmosphère générale de mécontentement dans pratiquement tous les départements de la division de la Marine et prouvent en même temps que le profit plutôt que la Justice est la seule préoccupation de la compagnie.

Exemples: 1) Le 25 mai 1953, à la suite d'un désaccord sur le paiement du temps supplémentaire pendant les voyages d'essai, votre syndicat a envoyé un grief à "l'arbitrage". Une décision favorable aux employés fut rendue par le tribunal, décision qui était finale et liait les deux parties. La Compagnie n'a encore jamais accepté de rencontrer le juge Cloutier et les représentants du syndicat pour donner suite à la décision. L'arbitre syndical était M. Roger McGinnis.

Le refus patronal d'appliquer la sentence a coûté aux employés la perte du temps supplémentaire les samedis et dimanches pendant les voyages d'essai.

2) Le 15 juin 1954, sept employés étaient congédiés injustement. Votre Syndicat soumit le cas à "L'Arbitrage". La compagnie a refusé de nommer son Arbitre, ce qui a causé la perte d'emploi et de salaire de ces employés congédiés injustement. L'arbitre syndical était M. Guy-Ménil Desaulniers, avocat.

3) Le 20 janvier, la compagnie a congédié 175 employés qui avaient deux ans d'ancienneté ou plus, sans leur payer la paie additionnelle de vacances à laquelle ils avaient droit. Le grief fut envoyé à "l'arbitrage" et, une fois de plus, la compagnie refusa de nommer son arbitre, ce qui a entraîné la perte d'une somme de \$3,716.85 pour les employés concernés. L'arbitre syndical était M. Théodore Lespérance, avocat.

A Finger-Burning Document

Projected Labor Code And Social Security For Quebec

Members of the Confederal Assembly of the C.C.C.L. have a Labor Code project which covers social security for the Province of Quebec and was prepared by Mr. Gerard Picard, general president of the C.C.C.L. The project, if accepted, at the

C.C.C.L. Annual Convention which takes place in September will constitute the foundation of demands of the Union covering labor legislation and social security for the Province of Quebec.

The document is divided into 8 different books which treat with the following respective subjects:

The first book treats with the subjects, the Minister of Labor and the Superior Labor Council. The second analyzes the question of right of association and its exercise, while the third deals with collective negotiations and the establishment of the administration of prices. Book four studies the collective agreements rendered which are covered by parity committee decrees.

Book five covers minimum wages, while the sixth book

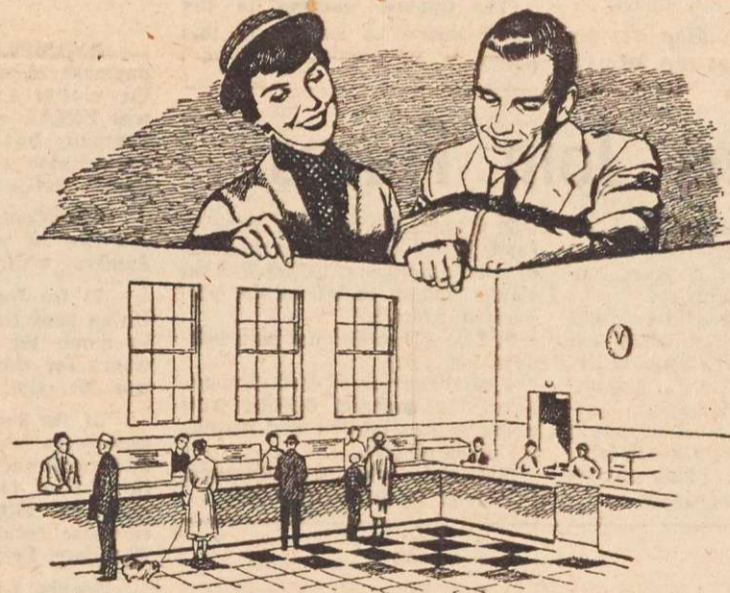
is a study of conciliation, arbitration and labor tribunals.

The seventh and eighth books, which shall be released in the near future study the questions of apprenticeship, professional formations and social security. Under this last subject book eight will deal with social insurance and social assistance under provincial jurisdiction.

Vote de grève ...

(Suite de la page 1)

terville ont montré qu'ils n'acceptaient pas, parce que vivant dans la province de Québec, d'être traités par la compagnie comme des êtres inférieurs, des "porteurs d'eau", alors que la compagnie distribue ces dividendes d'une façon égale à ses actionnaires, qu'ils soient de la province de Québec ou d'ailleurs, elle veut maintenir les travailleurs de la province de Québec dans un état d'infériorité manifeste en regard de ses employés des autres provinces. Cette politique, les travailleurs n'en veulent pas.



TOUS LES SERVICES SOUS LE MÊME TOIT

Une succursale de banque à charte n'est pas seulement le meilleur endroit où conserver vos épargnes. C'est un centre groupant les multiples services bancaires que tout le monde utilise.

Dans chacune des 4,000 succursales que compte le Canada, les gens effectuent des opérations de toutes sortes. Ils font des dépôts, touchent des chèques, empruntent de l'argent, louent des coffrets de sûreté, transfèrent des fonds, achètent ou vendent des monnaies étrangères.

Seule une succursale de banque à charte concentre, sous le même toit, tous ces services et plusieurs autres encore. En passant à la banque, vous traitez toutes vos affaires financières de la manière la plus simple, la plus sûre et la plus commode.

LES BANQUES À CHARTE DESSERVANT VOTRE VOISINAGE

VOYEZ LA BANQUE À CE SUJET

Seule une banque à charte offre un service bancaire complet:

Comptes d'épargne

Comptes courants

Comptes conjoints

Prêts personnels

Prêts commerciaux

Prêts pour les améliorations agricoles

Prêts hypothécaires

(Loi nationale sur l'habitation)

Prêts pour l'amélioration des maisons

Renseignements sur les marchés extérieurs

Achat et vente de monnaies étrangères

Recouvrements

Virements de fonds

Mandats et traites de banque

Chèques de voyage

Lettres de crédit

Coffrets de sûreté

Renseignements commerciaux

Achat et vente de valeurs mobilières

Garde de valeurs et autres objets précieux

Opérations de banque par la poste

McMASTERVILLE

C.I.L. Workers Vote To Strike

By an overwhelming majority, the members of the Union of Chemical Workers (C.C.C.L.) of McMasterville have authorized their negotiating committee to declare a strike at the Beloeil plant of Canadian Industries (1934) Limited, if post-arbitration negotiations presently under way, do not reach a satisfactory conclusion to the workers. Only 9 per cent of the vote was opposed to this decision.

The vote was taken on Sunday and the following day, Brother Raymond Couture of the C.C.C.L. met with local union officials and began the formation of committees which shall take over in case of a work stoppage.

The contract expired on October 26, 1954, the arbitration decision being handed down June 1, 1955. Judge Rene Lippe, president of the tribunal, and

Raymond Caron, patronal arbiter rendered a decision which the business agent of the union, Maurice Vassart, referred to as "ridiculous" and "the worst decision which has been rendered in two or three years". The union arbiter, Marc Lapointe, differed with the decision.

At Sunday's meeting, Maurice Vassart addressed the membership in French and S. Ted Payne spoke in English, both speakers explaining that the dispute was centered around the seniority clause and the question of salaries.

The union rejected without question, a company demand that seniority not be considered in the case of short-time layoffs. The speakers declared that the present seniority clause is far from perfect and affords little protection to the workers.

In regard to salaries and the work-week reduction of from 42 to 40 hours, the company offered increases of 8c to 13c an hour, but the union is asking an hourly increase of 16c with same compensation for lost hours.

If the company offer was accepted a laborer at the McMasterville plant of the C.I.L. which is the second plant in importance among all C.I.L. plants, would be paid \$1.29 an hour or \$51.60 weekly while the lowest rate in all other C.I.L. establishments in Canada is \$57.25 a week, \$5.65 more than the proposed salary to employees at McMasterville. In the explosive division of C.I.L., the lowest pay is \$56.25 weekly for laborers or \$4.62 more each week than the offer of McMasterville workers.

By their vote authorizing their negotiating committee to declare a strike, the workers at McMasterville have shown that because they live in the Province of Quebec, they refuse to be classed as "inferior human beings" or "water boys" to workers in other parts of our country. While dividends from their stocks are distributed equally to all shareholders, whether in Quebec or elsewhere, they are attempting to hold the Quebec workers in an inferior state to other employees in all other C.I.L. plants.

The Quebec workers in the C.I.L. refuse to encline to this policy.

Clothing Workers Join Forces

The amalgamated Clothing Workers Union Inc., (CCCL) have decided to cooperate in conducting their present negotiation for the renewal of their respective contract, with a view of getting improved conditions for the workers of the industry.

It has been agreed that the two unions will not take any final decision on their respective contract, now in the process of negotiation, without prior consultation with each other.

Both contracts expire on June 30th. The Amalgamated Clothing Workers of America submitted the following demands to the Associated Clothing Manufacturers of Quebec Inc., on May 12th.

1. An increase of 10% to the present wages paid to workers for zone 1. For zone 2 and 3 a reduction in the working hours from 44 to 40 with the same take-home pays for time workers and a 10% increase for piece workers.
2. Two (2) additional legal holidays with pay and all paid holidays shall be paid on the following basis: 8 times the average hourly rates.
3. A medical centre to be established where workers in the industry may come in to receive complete medical check-ups. The estimate cost of such a centre would amount to 1½% of the production payroll to be paid by the employers.

4. The present second week vacation shall be granted to all workers who have 2 years employment in the industry.
5. Overtime to be paid on gross earnings.

The National Clothing Workers Union Inc., C.C.C.L., submitted the following demands:

1. Reduction of working hours from 44 to 40 hours a week, with full compensation. (This corresponds to a 10% increase.)

SOREL

Sorel Jobless Organize

The Central Council of the National Unions of Sorel (C.C.C.L.) have decided to lay the foundation of a base for organizing the unemployed of Sorel and regions. It is estimated that 1,600 persons are without work and were drawing unemployment insurance benefits during the month of May and this figure does not include the workless who have exhausted their insurance benefits.

Facing this grave situation, the Central Council called together groups of the unemployed and met in St. Peter's Hall where they decided to form an organization of the jobless workers. Regular meetings shall be held and prominent public individuals will be invited to address these gatherings. The Arts and Trades

2. Establishment of a pension fund to be financed exclusively by the employers. (Contribution would amount to 3% of the production payroll.)
3. Two (2) additional paid holidays per year.
4. Modification of certain clauses of the contract dealing with union representation and dismissal of employees.
5. Certain other readjustments particular to different shops.

School will be approached with a view of providing special courses for the unemployed.

With the aid of the Central Council, organization of social events and activities will provide diversions for the unemployed workers of Sorel and surrounding regions.

Facts and News

The National Shipyards Union of Sorel (C.C.C.L.) have decided, with membership approval, to set up a benefit insurance plan which would cover each member for \$500.00 insurance in case of death.

Elsewhere the Sorel Steel Foundries, Sorel Industries and the Shipyards at Sorel are awaiting the arbitration decision of their disputes and are hoping that this decision will be handed down in the near future.



SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited

VICKERS EMPLOYEES! FACTS WHICH MUST BE KNOWN!

What does "ARBITRATION" mean to you? What is "Collective Bargaining"?

The result of a bargain is an "AGREEMENT", exists in writing between Canadian Vickers and your Union, the National Union of Vickers Employees (C.C.C.L.).

In this "AGREEMENT" and, as a mean of settling disputes unsolved by collective bargaining, "ARBITRATION" is the last resort.

Art. 17. — Grievance Procedure of the "AGREEMENT" reads as follows: "It is agreed between the parties hereto that should ANY difference arise in the plant of the Company there shall be no suspension of work but an earnest effort shall be made to find a settlement." Through Grievance Procedure and Arbitration Procedure, an "ARBITRATION" Board is composed of three judges, one named by the Company, one named by the Union and a chairman by both parties.

But Canadian Vickers has adopted an absolute policy of deciding which unsolved disputes shall be sent to "Arbitration", even though these disputes may mean the loss of employment or the loss of thousands of dollars, belonging to the Employees. It systematically obstructs the settlement or grievance through Arbitration by NOT naming its "ARBITRATOR."

What does this mean to you? The following examples of Company substantiated by a chain of events in the settlement of grievances have created a general unsatisfied atmosphere in nearly every section of the shipyard, and on the other hand has proved that PROFIT rather than EQUITY to the workers is the Company's sole preoccupation.

EXAMPLES: 1) On May 25th, 1953, following a dispute on the payment of overtime while on Tests and Trials your union sent the matter to "ARBITRATION." A decision was rendered which was FINAL and BINDING and favourable to the employees. The Company has NEVER YET accepted to meet Judge Cloutier and your Union to apply the decision. The Union Arbitrator was Mr. Roger McGinnis.

The Company's refusal to apply the decision has resulted in the loss of overtime pay for work performed on Saturdays and Sundays while on Tests and Trials.

2) On June 15th, seven employees were unjustly paid-off. Your Union sent the matter to "ARBITRATION." The Company refused to name its Arbitrator, resulting in a loss of employment and wages for these employees unjustly laid-off. The Union Arbitrator was Mr. Guy Merrill Desaulniers, lawyer.

3) On January 20th, the Company paid-off 175 employees, with two years service or more with the Company without paying the additional vacation pay to which they were entitled. The Union sent the matter to ARBITRATION and again the Company refused to name its ARBITRATOR, resulting in a total loss in vacation pay to these employees of \$3,716.85. The Union "Arbitrator" was Mr. Theodore Lesperance, lawyer.

Surely, Canadian Vickers, who so proudly and rightfully boast of its achievements in producing the tools for the survival of democracy will readily admit that if the executive, legislative, and judicial powers to apply the labour agreement are solely in the hand of the Company, the result can only be tyranny — which is the opposite to Democracy, and therefore detrimental to the workers and their Union who believe in Democracy and fair-play.

An Appreciation

Here is an abstract from a letter received from a union member and addressed to Mr. Paul Laframboise, Business Agent, The National Union of Vickers Employees (C.C.C.L.). The letter speaks for itself:

"I have been employed in the Plating Department at Canadian Vickers Limited for over two years. About April 15 this year, I was laid off my job, reduction of staff being given as the reason. Having seniority over some other employees in the department, I immediately got in touch with the Business Agent of our

local and through his efforts to have my seniority respected I was re-hired and am back on my job. No further tangible proof is needed to show that our union is taking care of its members from every angle and in all circumstances. If any fellow-member wishes to secure further information in regard to my case, I respectfully refer him to Business Agent Paul Laframboise who had charge of my grievance.

Rest assured of my appreciation and goodwill towards the National Union of Vickers Employees.

Yours fraternally,
Christian CHAPEYROU